

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
BP HAUTES-PYRENEES  
1 BD DU MARÉCHAL JÛN  
65000 TARBES

PASTOR VINCENT  
54 RUE DU PIC DU MOÏE  
65300 LANNÈZEZAN

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 18 02 675 909 236  
Référence de l'avis : 22 65 409454 71  
Contrat de prélèvement : P3 65 0068158 52  
Référence unique de mandat :  
FR45ZZ005002P365006815852


Numéro de propriétaire : 258 P00613 R  
Département d'imposition : 650  
HAUTES-PYRENEES  
Commune d'imposition : 258  
LANNÈZEZAN


Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.


Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 09/08/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 65028

**Vos contacts**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401\*  
du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(localités sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :  
BP HAUTES-PYRENEES  
1 BD DU MARÉCHAL JÛN  
65000 TARBES  
Tél : 05 62 44 40 50
- pour le montant de votre impôt :  
SCHF HAUTES PYRENEES  
CELL FONC DEP  
1 BRD DU MARÉCHAL JÛN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 50

\* Service gratuit + coût de l'appel

**Somme à prélever**

**199,00 €**

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,  
directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
**la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.**

Compte bancaire : FR82 2004 1010 160X XXXX XXX3 705  
Identifiant de la banque : PSSTFRPPTOU  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,  
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**DEBITEUR(S) LEGAL(IX)**

Désignation et adresse

N°	Droit	Désignation et adresse
05	PROPRIETAIRE	PASTOR VINCENT FRANCOIS

Taxes Foncières 2022	Taux						
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taux agricoles	Taux autres communes	Taux GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	41,62 %	%	3,97 %	0,196 %	12,53 %	0,300 %	
Taux 2022	41,62 %	%	6,00 %	0,195 %	14,65 %	0,320 %	
Adresse	56 RUE DU PIC DU MIDI					1253	
Base						184	184
Cotisation							
Cotisation 2021						180	
Cotisation 2022						184	184
Variation	%	%	%	%	+0,60 %	%	

Propriétés bâties	Taux						
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taux agricoles	Taux autres communes	Chambre d'agriculture	Taux GEMAPI
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres non agricoles							
Bases terres agricoles							
Cotisation 2021							
Cotisation 2022							
Variation	%	%	%	%	%	%	%
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forcé	Majoration bases terres constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel	
Base collectivité						Droit fixe	

En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez d'une exonération au titre de votre résidence principale.

Frais de gestion de la faculté directe locale	15
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
<b>Montant de votre impôt</b>	<b>199</b>

Références administratives : 636 50 022 028 258 258 W U

Si vous souhaitez connaître le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*190-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Ces calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles utilisées en traitement ainsi qu'à leur principale caractéristique de sa mise en œuvre et l'exploitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr.

La sécurité et la confidentialité des données personnelles sont assurées par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75122 PARIS).

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75122 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/information/actualites/information-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L. 130 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation de traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees.personnelles@impots.gouv.fr](mailto:donnees.personnelles@impots.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez adresser votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés.